

Missions de développement

La Direction des Relations Internationales offre la possibilité aux enseignants-chercheurs et aux personnels administratifs de mettre en place une nouvelle coopération internationale, en leur attribuant une aide financière.

Avant la mission

Vous devez présenter votre projet de mobilité à la directrice des Relations Internationales, Mme Katarina KILANI

Une fois votre projet accepté, vous êtes tenu d'informer la DRI des dates exactes de la mission au plus tard 3 semaines avant le déplacement, afin qu'une demande d'ordre de mission soit effectuée et validée auprès de la responsable du service et le Président de l'université

Pendant la mission

Vous devez garder tous les justificatifs financiers (titres de transport: billets et cartes d'embarquement; facture d'hôtel, factures de restauration).

Après la mission

Dès votre retour, vous devez transmettre à la DRI un compte rendu détaillé de votre mission, ainsi que l'état de frais de votre séjour, accompagné des originaux des justificatifs financiers.

Les missions sont financées par la DRI et le Conseil Régional des Hauts-de-France, qui soutient les missions de développement à hauteur de 50%.

Le missionnaire peut bénéficier d'une allocation dont le montant est calculé à la base d'un forfait ou des per diems selon le pays de destination.

Katarina Kilani, directrice des Relations Internationales
Isabelle Catry, gestionnaire financière